

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an Deux mil vingt, le quinze Décembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ars dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Petite Salle des Fêtes en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Dominique BURTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13 au début

MME Nadège GOBBATO arrivée à 18h23, après les deux premières délibérations votées.

Nombre de votes : 13 pour les deux premières délibérations, 14 pour les autres.

PRÉSENTS : Mmes B. BEAUDUIN, J. CLAUZEL, B. DUTOYER, N. GOBBATO, L. QUINTARD, MM J. BONNET, D. BURTIN, G. CASSAGNE, S. DEBORDE, P. DUPUY, R. PINEAU, T. PROVENZALE, T. VALEIX

EXCUSÉS :

Mme Julie CLAUZEL a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal à l'unanimité

FINANCES : ANNULATION LOYER DU SALON DE COIFFURE

2020-80D N° 7.1

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu en mairie le 2 décembre 2020 de la part de Madame Karine GRIS, locataire du commerce situé 14 Route de Coulonges appartenant à la commune, qui demande une annulation de son loyer du mois de novembre en raison du plan gouvernemental qui a interdit l'exercice de son activité de coiffure dû au coronavirus.

Il explique que le mois de novembre a été appelé et propose de ne pas faire appel du loyer de 389.77€ TTC correspondant à celui de décembre 2020 à Madame Karine GRIS, son activité étant été interdite en raison des risques encourus face au COVID 19 contrairement aux commerces alimentaires nécessaires à la population.

Monsieur Le Maire précise que Madame Karine GRIS est à jour dans le paiement de ses loyers et qu'il est nécessaire de valoriser son commerce très utile aux administrés de la commune et à ceux alentours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Prends** note de la demande de Madame Karine GRIS en raison de la fermeture de son commerce lié au COVID19 ;
- ✓ **Accepte** de ne pas demander la somme de 389.77 € TTC correspondant au loyer du mois de décembre pour le commerce du salon de coiffure ;
- ✓ **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

DETR 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR REFECTION DE LA TOITURE DES ECOLES	2020-81D N°7.5
--	-----------------------

M. COLIN 1er adjoint informe les membres du Conseil Municipal que les tuiles de la toiture des écoles sont poreuses et friables.

M. COLIN propose de faire la réfection de la toiture des écoles, il précise qu'elle est inscrite dans le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France, et qu'elle fera l'objet de prescriptions.

Après consultation auprès de différentes entreprises, le montant des travaux s'élèverait à la somme de 15 345.71 € HT soit 18 414.85 € TTC.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Montant estimé pour ces travaux : 15 345.71 € HT soit 18 414.85 € TTC

DETR (50%) :	7 672.85 €
Conseil Départemental (20%)	3 069.14 €
Autofinancement :	4 603.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** la réfection de la toiture comme indiquée ci-dessus
- ✓ **Approuve** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- ✓ **Autorise** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2021 à hauteur de 50% ;
- ✓ **Autorise** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 20%
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CIMETIERE : MODIFICATION TARIF CONCESSION	2020-82D N° 9.1
--	------------------------

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs délibérés des différentes concessions dans le cimetière lors des précédentes assemblées.

Il explique qu'avec la reprise des concessions en état d'abandon il y a lieu de revoir le tarif de la vente pour les terrains nus qui n'a pas été revalorisé depuis 2016, celui des cavurnes et d'instaurer un tarif pour le renouvellement des places dans le columbarium.

	Ancien tarif	Nouveau tarif
ANCIEN CIMETIERE		
Voir tableau	26.00 €	Tableau ci-dessous
NOUVEAU CIMETIERE		
Concession unique trentenaire	91.00 €	122.50 €
Cavurne	70.00 €	100.00 €
Place Columbarium trentenaire	800.00 €	800.00 €
RENOUVELLEMENT PLACE DANS LE COLUMBARIUM		
Renouvellement columbarium 30 ans	/	300.00 €

CARRÉ 1

Procédure Abandon	Concession		Dimension	M ²	Tarif
	Actuelle	Ancienne			
OUI	35	98	1,50 x 4,70	7,05	122,50
OUI	46	86	1,50 x 4,50	6,75	122,50
OUI	12	64	2,00 x 4,50	9,00	122,50
OUI	17	59	1,40 x 4,50	6,30	122,50

CARRÉ 2

Procédure Abandon	Concession		Dimension	M ²	Tarif
	Actuelle	Ancienne			
OUI	1	39	3,00 x 4,70	14,10	
OUI	2	40	2,00 x 4,70	9,40	
OUI	5	43	1,50 x 4,50	6,75	122,50
OUI	12	50	2,20 x 4,20	9,24	122,50
OUI	18	55	1,50 x 4,40	6,60	122,50
OUI	19	56	1,50 x 4,40	6,60	122,50
OUI	27	141	1,40 x 2,90	4,06	122,50
OUI	28	141	1,40 x 2,90	4,06	122,50
OUI	37	135	1,00 x 3,00	3,00	122,50
OUI	38	134	1,00 x 3,00	3,00	122,50
OUI	42	130	2,00 x 3,00	6,00	122,50
OUI	53	121	1,00 x 4,30	4,30	
OUI	54	120	1,00 x 4,30	4,30	122,50

CARRÉ 3

Procédure Abandon	Concession		Dimension	M ²	Tarif
	Actuelle	Ancienne			
OUI	4	203	3,30 x 4,50	14,85	250,00
OUI	4	203	1,40 x 4,50	6,30	122,50
OUI	4A	203	1,40 x 4,50	6,30	122,50
OUI	11	27	1,50 x 4,20	6,30	122,50
OUI	16	22	1,50 x 4,20	6,30	122,50
OUI	17	21	1,50 x 4,20	6,75	500,00
OUI	19	204	1,40 x 4,20	5,88	122,50
OUI	20	19	3,30 x 4,20	13,86	
OUI	21	18	3,30 x 4,20	13,86	
OUI	22bis	170	1,30 x 3,00	3,90	122,50
OUI	44	157	1,40 x 3,00	4,20	122,50

CARRÉ 4

Procédure Abandon	Concession		Dimension	M ²	Tarif
	Actuelle	Ancienne			
OUI	4	2	1,20 x 3,00	3,60	122,50
OUI	5	3	1,20 x 3,00	3,60	122,50
OUI	6	4	1,20 x 3,00	3,60	122,50
OUI	7	5	1,90 x 3,00	5,70	800,00
OUI	8	6	2,50 x 3,00	7,50	
OUI	9		1,20 x 3,00	3,60	
OUI	11	8b	2,80 x 4,20	11,76	250,00
OUI	11	8b	1,40 x 4,20	5,88	122,50
OUI	11A	8b	1,40 x 4,20	5,88	122,50
OUI	13	10b	2,20 x 4,20	9,24	122,50
OUI	35	56	1,30 x 2,50	3,25	122,50

Ce nouveau tarif prendrait effet à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** d'appliquer les tarifs ci-dessus concernant les concessions dans l'ancien et le nouveau cimetière ;
- ✓ **Décide** d'instaurer le tarif du renouvellement des places dans le columbarium ;
- ✓ **Applique** ces nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- ✓ **Autorise** M. Le Maire à signer tous documents concernant ces tarifs.

CIMETIERE : REPRISE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**2020-83D N° 9.1**

Après avoir entendu lecture du rapport de M. Le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise de la commune des concessions citées sur le tableau annexé dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence, et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à plus de 3 ans d'intervalle les 11 octobre 2016 et 3 novembre 2020 dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R.2223-18 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité ;

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des concessions, en leur nom et aux noms de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère :

- ✓ **Les concessions** de l'ancien cimetière citées dans le tableau annexé sont réputées en état d'abandon ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à reprendre les concessions au nom de la commune à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

TABLEAU ANNEXE

CARRÉ 1

Procédure Abandon	Concession		Nom Concessionnaire	Date	Dimension	M ²	Tarif
	Actuelle	Ancienne					
OUI	35	98	RICHE Lucien	20/01/1941	1,50 x 4,70	7,05	122,50
OUI	46	86	CHATEL	12/04/1932	1,50 x 4,50	6,75	122,50
OUI	12	64	GABORIT Amélie	05/12/1921	2,00 x 4,50	9,00	122,50
OUI	17	59	ANDRILLON Jeanne	15/05/1918	1,40 x 4,50	6,30	122,50

CARRÉ 2

Procédure Abandon	Concession		Nom Concessionnaire	Date	Dimension	M ²	Tarif
	Actuelle	Ancienne					
OUI	1	39	CAILLE Jacques	30/01/1888	3,00 x 4,70	14,10	
OUI	2	40	LARRET Pierre	15/03/1889	2,00 x 4,70	9,40	
OUI	5	43	MAYET Michel	attestation	1,50 x 4,50	6,75	122,50
OUI	12	50	ARNAUDET	27/09/1908	2,20 x 4,20	9,24	122,50
OUI	18	55	CORDON André	07/08/1913	1,50 x 4,40	6,60	122,50
OUI	19	56	OLLIVIER Oscar	01/06/1915	1,50 x 4,40	6,60	122,50
OUI	27	141	MOYET Germaine	04/11/1963	1,40 x 2,90	4,06	122,50
OUI	28	141	MOYET Germaine	04/11/1963	1,40 x 2,90	4,06	122,50
OUI	37	135	YVON Jean-Marie	16/04/1962	1,00 x 3,00	3,00	122,50
OUI	38	134	METAYER Aminthe	13/12/1961	1,00 x 3,00	3,00	122,50
OUI	42	130	NADAUD Camille	30/12/1959	2,00 x 3,00	6,00	122,50
OUI	53	121	BODAS Firmin	07/10/1952	1,00 x 4,30	4,30	
OUI	54	120	GERBAUD Marius	07/10/1952	1,00 x 4,30	4,30	122,50

CARRÉ 3

Procédure Abandon	Concession		Nom Concessionnaire	Date	Dimension	M ²	Tarif
	Actuelle	Ancienne					
OUI	4	203	BOUYER Célestin	13/08/1893	3,30 x 4,50	14,85	250,00
OUI	4	203	BOUYER Célestin	13/08/1893	1,40 x 4,50	6,30	122,50
OUI	4A	203	BOUYER Célestin	13/08/1893	1,40 x 4,50	6,30	122,50
OUI	11	27	BARDON Archange	25/01/1904	1,50 x 4,20	6,30	122,50
OUI	16	22	ARRAUDEAU Louis	10/01/1895	1,50 x 4,20	6,30	122,50
OUI	17	21	MERAT Pierre	01/12/1890	1,50 x 4,20	6,75	500,00
OUI	19	204	Inconnu informatique	attestation	1,40 x 4,20	5,88	122,50
OUI	20	19	BRIAND Ernest	30/08/1887	3,30 x 4,20	13,86	
OUI	21	18	BRIAND Jean	30/08/1887	3,30 x 4,20	13,86	
OUI	22bis	170	SERIS Yvan	31/05/1983	1,30 x 3,00	3,90	122,50
OUI	44	157	OLIVEAU Daniel	15/12/1975	1,40 x 3,00	4,20	122,50

CARRÉ 4

Procédure Abandon	Concession		Nom Concessionnaire	Date	Dimension	M ²	Tarif
	Actuelle	Ancienne					
OUI	4	2	GENTIS Léandre	30/03/1888	1,20 x 3,00	3,60	122,50
OUI	5	3	BERNARD Pierre	20/10/1885	1,20 x 3,00	3,60	122,50
OUI	6	4	JUTTEAUD Henri	06/04/1885	1,20 x 3,00	3,60	122,50
OUI	7	5	TEXIER Gabriel	23/01/1886	1,90 x 3,00	5,70	800,00
OUI	8	6	RIPOCHE Victor	25/03/1899	2,50 x 3,00	7,50	
OUI	9		DE BREMOND D'ARS	22/02/1894	1,20 x 3,00	3,60	
OUI	11	8b	MALLET Jean	27/04/1885	2,80 x 4,20	11,76	250,00
OUI	11	8b	MALLET Jean	27/04/1885	1,40 x 4,20	5,88	122,50
OUI	11A	8b	MALLET Jean	27/04/1885	1,40 x 4,20	5,88	122,50
OUI	13	10b	MALLET Pierre	31/10/1890	2,20 x 4,20	9,24	122,50
OUI	35	56	?	attestation	1,30 x 2,50	3,25	122,50

DIVERS

Moulin Vieux : Mr DEBORDE à commencer à sonder les riverains au sujet de l'instauration éventuelle d'un sens unique dans cette rue : les avis sont partagés. Le sujet est toujours d'actualité pour des raisons de sécurité.

Sécurité : Mme DUTOYER a pris contact avec la Mairie de Salles d'Angles afin d'obtenir des informations sur la mise en place d'un réseau de surveillance citoyen : "Voisins vigilants".

Personnel Communal : Les élus pallient à l'absence d'Eric.

Communication : La Commune va adhérer à l'application mobile Panneau Pocket qui permet d'informer et d'alerter en temps réel les citoyens.

Colis gourmands : La distribution a été faite par des binômes d'élus; les personnes concernées ont apprécié le geste.

Séance levée à 20h00

Affiché en Mairie le 18 Décembre 2020

Le Maire

Dominique BURTIN

FEUILLET DE CLÔTURE - Liste des délibérations :

2020-80D : Finances : Salon de coiffure : Annulation loyer de Décembre 2020 suite au COVID19

2020-81D : Subvention : Demande de subvention DETR/DSIL dans le cadre de la réfection de la toiture de l'école

2020-82D : Domaine et Patrimoine : Cimetière : Modification de tarif pour l'acquisition de nouvelles concessions

2020-83D : Domaine et Patrimoine : Cimetière : Reprise de concessions en état d'abandon par la Commune